

Conférence de presse de l'USS du 3 mai 2016

## Préserver le principe éprouvé du financement croisé pour les services publics

Katharina Prelicz-Huber, présidente nationale du SSP/VPOD

Quelle aubaine ce serait de disposer d'une initiative qui, selon le titre prometteur «En faveur du service public», viserait véritablement à renforcer les services publics et combien une telle initiative serait nécessaire. Nous, employé-e-s du secteur public, nous nous ferions un plaisir de la soutenir, puisque cela fait des années que nous combattons les programmes bourgeois de démantèlement qui visent la Confédération, les cantons et les communes et qui tentent d'affaiblir les services publics et de diminuer la densité de leurs structures. Or ces tentatives se poursuivent, y compris au moyen des 2 initiatives abordées ci-dessous.

Des services publics de qualité sont un des facteurs les plus importants de ceux qui rendent la vie en Suisse agréable: une bonne formation scolaire, des assurances sociales un système de santé optimal pour toutes et tous, des rues et des parkings propres, la disponibilité en permanence de courant électrique et d'eau potable provenant directement du robinet, un système de ramassage et de traitement des ordures ménagères, un réseau de trams et de trains, des services postaux et de communication accessibles non seulement dans les villes, mais également dans les régions périphériques. De plus, un système de financement croisé équilibré permet également la mise à disposition de prestations de service public non rentables, mais dont l'existence est souhaitable du point de vue de la société.

Les 2 initiatives évoquées ici veulent affaiblir sensiblement les services publics sur le plan financier et au niveau de leurs prestations et empêcher l'application du principe du financement croisé, qui, pourtant, a fait ses preuves.

L'initiative «vache à lait» («Pour un financement équitable des transports») veut interdire la redistribution de la moitié de l'impôt sur les huiles minérales aux finances générales de la Confédération. Cette mesure supprimerait du jour au lendemain des recettes de l'ordre de 1500 millions de francs, avec lesquelles des prestations de service public définies par la population sont financées dans le cadre du système éprouvé du financement croisé. Elle entraînerait l'application d'un programme de démantèlement gigantesque visant la formation, la santé, le secteur social, etc., avec des pertes de recettes considérables et dont les effets se feraient sentir jusqu'aux échelons cantonaux et communaux. Dans le seul secteur des transports publics, cette initiative imposerait des économies à hauteur de 250 millions par la suppression de lignes de train et de bus. C'est inacceptable! Votons NON à cette initiative!

Quant à l'initiative dangereuse et embarrassante intitulée «En faveur du service public», son acceptation serait un immense autogoal et reviendrait à démanteler les services publics actuels. Il est clair que les salaires élevés des «managers» dans les anciennes entreprises de la Confédération ne sont pas justifiables. Pourtant, il ne faut pas que les entreprises de la Confédération ne puissent plus réaliser des bénéfices et que cette mesure empêche ainsi un financement croisé, car ces gains ne vont pas dans des portemonnaies privés, mais ils sont réinvestis dans la fonction publique et permettent

*vpod*

Schweizerischer Verband des  
Personals öffentlicher Dienste

*ssp*

Syndicat suisse des  
services publics

*ssp*

Sindacato svizzero dei  
servizi pubblici

*ssp*

Sindicat svizzer dals  
servetschs publics

ainsi des innovations ainsi que le développement de structures et de prestations.

L'acceptation de cette initiative reviendrait à arracher le cœur de notre système de services publics qui a fait ses preuves! Il est à souhaiter que les entreprises publiques réalisent des excédents et qu'elles puissent par ce moyen subventionner des secteurs administratifs internes ou externes. C'est ainsi qu'il est possible d'effectuer les investissements nécessaires et de proposer des offres de prestations qui ne couvrent pas leurs coûts tels que l'accueil de l'enfance, les soins, la formation, etc. ainsi que des prestations qui ne font pas encore partie des services de base telles que les lignes de bus nocturnes ou le chauffage à distance. Si ces excédents étaient interdits, ces offres devraient être financées au moyen de hausses d'impôt et de taxes payées par la population ou alors, elles devraient être carrément supprimées. Ce n'est que grâce à des excédents et des bénéfices que ces entreprises fédérales peuvent couvrir des pertes enregistrées dans d'autres domaines et c'est uniquement grâce à des entreprises financièrement solides que les pouvoirs publics peuvent assurer les services de base partout, y compris dans les régions périphériques.

Les initié-e-s visent en premier lieu les CFF, La Poste et Swisscom. Mais pour ces 3 entreprises, les conséquences seraient déjà catastrophiques au niveau du service public: une application à la lettre de l'initiative «En faveur du service public» empêcherait un financement croisé même à l'intérieur de ces entreprises, par exemple au sein des CFF. Ainsi, le domaine lucratif du trafic voyageurs longue distance n'aurait dorénavant plus le droit de réaliser des bénéfices pour garantir un financement croisé des lignes régionales déficitaires. Autre certitude: La Poste et Swisscom ne pourraient plus verser une partie de leur bénéfice à la Confédération, ce qui priverait cette dernière chaque année de 600 millions de francs. Une telle situation entraînerait par ricochet des coupes budgétaires dans d'autres domaines des services publics tels que la formation ou le secteur social, mesures qui seraient prises au détriment du personnel. Quant à nous, membres du SSP, nous savons que les principes appliqués par la Confédération sont en général directement repris par les cantons et les communes. Cela signifierait que les bénéfices, par exemple ceux des entreprises cantonales et communales souvent très rentables dans le domaine de l'énergie ou du retraitement des ordures et des eaux usées, ne seraient plus versés dans les caisses des communes et des cantons. En cas d'acceptation de cette initiative, c'est notamment le système de services publics dans toute son étendue actuelle et dans les régions périphériques qui serait mis en danger.

Si la possibilité de réaliser des profits et de pratiquer un financement croisé disparaît, les entreprises seraient à coup sûr découpées en différentes parties: les domaines lucratifs seraient privatisés et donc réorientés vers la maximisation des profits, car les bénéfices seraient alors réellement versés à des privés. Pour ce qui est des domaines déficitaires, ces derniers resteraient la propriété de l'Etat, qui devrait alors les financer uniquement par des recettes fiscales ou des taxes, sans possibilité de réaliser des bénéfices, ou qui devrait les supprimer purement et simplement. Dans le contexte actuel où le camp bourgeois soumet un programme d'austérité après l'autre, il est fort peu probable qu'une ligne de train ou de bus qui aujourd'hui déjà est déficitaire et qui deviendrait encore plus chère sans un financement croisé soit encore maintenue en service.

Le système du financement croisé, qui se fonde sur un excédent temporaire dans un domaine lucratif, est un élément essentiel au sein des services publics, un élément indispensable pour la qualité de ses prestations et pour le fonctionnement des services publics de base. Maintenons ce «cas particulier de la Suisse» et opposons un NON net à cette initiative.